

**ULTIME CONTRIBUTION DE LA
CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE FRANÇAISES
A LA CONCERTATION NATIONALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE L'ARCHITECTURE EN FRANCE**

LETTRE OUVERTE
À MADAME LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

La conférence des présidents des CA des ENSA réunie en assemblée générale le 7 février 2013 a souhaité adresser une ultime contribution au débat de la concertation nationale sur l'enseignement supérieur de l'architecture en France. Au nom de leurs conseils d'administration respectifs, les présidents souhaitent attirer l'attention de Madame la Ministre de la Culture sur les points suivants :

1 – Il s'est passé quelque chose dans le cadre de cette concertation qui a été l'occasion d'une forte mobilisation : **des éléments constitutifs d'une vision commune sur l'avenir de l'enseignement de l'architecture en France sont apparus**. Les thèmes qui ont émergé de manière concomitante dans les régions sont ciblés et assez largement partagés par tous les participants. Ils traduisent une volonté de faire évoluer l'enseignement de l'architecture pour l'adapter aux exigences de la situation de transition sociétale dans laquelle se trouve notre pays. L'ensemble des participants a d'ailleurs noté cet élan et beaucoup souhaitent que nous n'en restions pas là... la nécessité de la tenue d'assises nationales est évoquée.

2 – Outre la participation des étudiants, des enseignants et des membres du personnel des écoles d'architecture, la conférence des présidents souhaite souligner le fait que la profession, des universitaires et des représentants de l'enseignement supérieur, des élus locaux, des bailleurs sociaux, des aménageurs, des entreprises et des industriels du BTP ainsi que des représentants de la société civile ont manifesté leur intérêt par leur présence et leurs contributions. **Il s'agit donc bien d'une vision exprimée lors d'une concertation qui se voulait représentative de tous les partenaires concernés par le cadre de vie.**

3 – La grande majorité des participants à la concertation a mis en évidence la spécificité du moment que nous sommes en train de vivre. **L'architecture (entendue à l'échelle de la ville, du bâtiment comme à celle du paysage) est maintenant clairement identifiée comme un champ de connaissance à l'articulation entre l'économie, le social et le culturel, et pas seulement comme un art.** Elle constitue un domaine d'expertise sur l'espace qui recoupe de multiples autres disciplines. L'organisation des espaces habités, l'évolution des villes, l'aménagement des territoires et des paysages concernent l'ensemble de la population et les structures même du pays. Les divers acteurs présents dans les concertations ont manifesté des préoccupations légitimes qui démontrent qu'une attente forte de la part de la société est désormais partagée au moment où s'amorce la transition écologique. **La formation des architectes constitue donc un enjeu crucial pour la société.** Tout le monde en est conscient et réclame une mobilisation de moyens à la hauteur des enjeux.

Du point de vue de la conférence des présidents des CA des ENSA, et des administrateurs qu'ils représentent, l'enjeu est à considérer d'abord sous l'angle économique. Au travers de la qualité des connaissances et de l'étendue des compétences transmises lors de la formation, se joue aujourd'hui la position des architectes dans le système de production du cadre bâti et dans la conduite de la politique d'aménagement des territoires. Le BTP représente 13% de notre PIB et constitue une activité faisant partie du socle sur lequel s'appuie traditionnellement une économie prospère et dynamique. Le secteur du BTP est un moteur de l'économie globale localisée. Ceci est encore plus vrai dans une période de

transition écologique et énergétique !

Il est impensable que la formation des architectes qui participent de manière très active à l'utilisation des ressources représentant un intérêt collectif majeur soit valorisée médiatiquement mais sous-estimée au point qu'elle accuse un déséquilibre inexplicable avec les formations conduisant à d'autres professions.

Au travers de la structuration de l'enseignement de l'architecture se joue également la dynamique d'un métier de création qui irrigue tous les secteurs de l'habitat aux espaces de travail, de la ville aux campagnes, de l'artisanat à l'industrie.

4 – La conférence des présidents souhaite affirmer ici que, dans la logique décrite ci-avant: **Il faut plus d'architectes dans tous les secteurs de l'économie du bâtiment et de l'aménagement du territoire, mais aussi dans tous les secteurs de l'industrie et de l'administration.** Le pays se doit de répondre à la demande croissante de la jeunesse d'investir les métiers traitant des espaces habités en liaison avec l'environnement qui constituent un pôle d'intérêt et de préoccupation majeure dans les nouvelles générations. Les écoles d'architecture ont une forte attractivité quand d'autres secteurs de formation sont désertés. Le malthusianisme en architecture serait donc une catastrophe qui chamboulerait pour toujours le paysage français. L'exemple des formations des métiers de la santé doit nous servir d'alerte : la réduction du nombre des diplômés français conduirait inévitablement à l'invasion du marché français par des architectes en provenance d'autres pays (notamment européens disposant de l'équivalence des diplômes) réputés aussi bien, voire mieux formés car issus de formations polytechniques intégrées dans des universités pluridisciplinaires. La conférence des présidents se permet également de souligner que ces architectes ne manqueraient pas d'entraîner dans leur sillage des entreprises européennes performantes profitant d'un accès facilité à la commande...

5 – La conférence des présidents de CA souligne l'opportunité extraordinaire ouverte par cette concertation de repenser l'environnement des écoles d'architecture et revendique un rapprochement fort et définitif avec l'enseignement supérieur national. **Les écoles d'architectures doivent faire partie des Universités comme dans la majorité des autres pays du monde entier.** A ce titre, l'exception culturelle ne nous paraît pas constituer un atout dans la compétition internationale, mais bien plutôt un frein. La question de la tutelle réclamée par l'enseignement supérieur dans le rapport des assises de l'enseignement supérieur (page 46 du rapport Berger), ou de la cotutelle plusieurs fois évoquée lors des assises régionales de l'enseignement de l'architecture, doit rester pleinement à l'ordre du jour.

6 – La conférence des présidents, soucieuse de l'efficacité et de la compétitivité des établissements qu'elle administre réclame **la création d'un statut d'établissement public d'enseignement supérieur (EPSCP ou autre) adapté aux nouvelles conditions de financements** qui s'imposent dans un paysage européen en crise économique et dans une situation française de restriction budgétaire annoncée pour l'instant sur trois ans, mais plus probablement sur cinq, voire dix années. Une vision pragmatique nous conduit à imaginer une diversification des sources qui, sans exclure une augmentation des dotations de l'Etat qui serait plus que légitime dans le cadre d'un rééquilibrage entre les formations supérieures, permet de solliciter des financements complémentaires régionaux, européens, et privés. Nous demandons que soient créées les conditions administratives et structurelles du rassemblement des moyens nécessaires à la formation initiale et au développement de la R&D en architecture. La création de structures adaptées à la gestion de sources financières diversifiées (européennes, nationales, régionales, privées) est une urgence absolue car la limitation des moyens actuels « sanctuarisés » ne saurait suffire à faire fonctionner les écoles dans un contexte de développement souhaitable. Ce nouveau statut doit également permettre une transparence de la gouvernance en basant la direction des écoles sur des projets pédagogiques forts se dégageant au sein des équipes en place et adoptés par commun accord.

7 – En complément du point précédent la conférence des présidents de CA réclame **la création des structures adossées ad-hoc qui permettent de gérer des contrats de recherche menés en partenariats avec des entreprises privées** et de financer les rémunérations complémentaires des enseignants-chercheurs participant à des programmes de recherche. Sur le modèle des sociétés de gestion des contrats et de valorisation des produits de la recherche des écoles d'ingénieurs, les écoles d'architecture françaises doivent développer une activité économique qui permet de dégager des marges de manœuvre indispensables pour assurer leur développement.

8– La conférence des présidents insiste sur le fait que **la transformation du statut actuel des enseignants des écoles d'architecture en enseignant-chercheurs équivalent à celui de l'enseignement supérieur constitue une réforme indispensable et très symbolique dont il ne faut pas sous-estimer la portée.** Un statut unique calé sur celui l'université devra comporter les possibilités de gradation des charges de cours en fonction des missions remplies. Ce statut unique revalorise les chercheurs qui consacrent leur carrière et leur énergie à développer des connaissances dans un domaine qui en a crucialement besoin, autant qu'il laisse toute leur place à des enseignants professionnels soucieux de transmettre un métier et des savoir-faire indispensables à la pratique de la conception architecturale et à la conduite de projet. Il permet surtout que se développe une R&D dynamique en triangulation permanente entre enseignement, recherche et expérience professionnelle au plus haut niveau. Il permet d'institutionnaliser des statuts de rémunération des chercheurs dans les programmes recherche nationaux et européens.

Si cette étape n'est pas franchie maintenant la conférence des présidents attire l'attention de Madame la Ministre sur le réel danger qui existe de voir les ENSA perdre leurs chercheurs sollicités par l'université ou par les écoles d'ingénieurs désireuses d'investir le champ de l'enseignement sur les espaces habités et les métiers de la transition écologique. La génération qui a installé la recherche dans les écoles d'architecture l'a fait au prix de sacrifices important suite à des choix personnels affirmés. Les nouvelles générations de chercheurs poussées à investir dans des études longues veulent aujourd'hui en retirer les légitimes bénéfices. Les écoles d'architecture font actuellement figure de parents pauvres qui n'ont guère à offrir à leur progéniture qu'un avenir incertain qui pousse à l'émigration volontaire.

9 – La conférence des présidents souhaite **encourager le développement d'une vision prospective de l'organisation de l'enseignement de l'architecture à l'échelle du territoire national.** Elle amorce à ce sujet une réflexion sur une hypothèse envisageable qui privilégierait une organisation en pôles coopératifs puissants capables de délocaliser des antennes sur la base de projets pédagogiques ancrés dans les territoires en relation forte avec les collectivités locales (l'exemple du Rural Studio développé par une antenne d'*Auburn University* en Alabama dans les territoires déshérités de cet Etat pauvre du sud des USA est un exemple à analyser et méditer).

10 – Enfin, la conférence des présidents exprime de manière unanime **le sentiment de solidarité nationale qui doit présider à la répartition de moyens équivalents entre les écoles.** Les présidents, enseignants ou membres extérieurs des écoles, restent attachés à la notion d'intérêt public qui caractérise l'architecture en France et qui la distingue de nombreux autres pays.

La conférence des présidents est consciente du fait que ce principe d'une répartition homogène des moyens et de la recherche de l'égalité des formations peut entrer en conflit paradoxal avec la logique de site et le développement de la concurrence entre les pôles universitaires actée dans la loi sur l'enseignement supérieur... Elle encourage donc les écoles et sa tutelle à développer tous les réseaux coopératifs favorisant une complémentarité des formations et permettant la mutualisation de ressources de recherche dans le cadre de réseaux nationaux et transnationaux.

En conclusion, les présidents de CA des ENSA s'interrogent sur la nature réelle des marges de manœuvre dont ils disposent :

- si la question du statut des établissements d'enseignement supérieur de l'architecture et de leur capacité à aller chercher les moyens complémentaires nécessaires est évacuée de la concertation
- si la question de l'organisation de la gouvernance n'est pas examinée
- si le statut des enseignants n'est pas revu
- si la question de la cotutelle est déjà réglée, comme cela semble être le cas selon la réponse conjointe des ministres concernées dans le journal Libération du 31 janvier 2013 aux interrogations des écoles d'art sur la cotutelle Culture – Enseignement Supérieur suscitées par les déclarations précédentes.

Par ailleurs, les présidents de CA avouent leur trouble suite à cette annonce, car comment expliquer à nos conseils d'administration le fait que la formation et la jeunesse soit déclarée cause nationale et justifie une augmentation significative du budget du ministère de l'enseignement supérieur alors que le budget des écoles nationales supérieures d'architecture, même « sanctuarisé », ne serait que « stabilisé » s'il ne connaissait pas un réajustement alors que sa faiblesse par rapport à l'université a déjà largement été démontrée. Nous avons su jusque là développer « une intelligence et une ingéniosité du pauvre » qui a permis aux écoles de faire beaucoup avec très peu, mais cette stratégie connaît aujourd'hui ses limites à l'heure où la société attend autant des architectes.

Nous vous serions très reconnaissants, Madame la Ministre, d'entendre ce message un peu désespéré, mais parfaitement lucide. Nous sommes à un tournant décisif et vos décisions engagent l'avenir pour longtemps et en profondeur... La mission que vous nous avez confiée appelle de notre part cette honnêteté.

La conférence des présidents des CA des ENSA

Diffusion:

- Monsieur Jean-Pierre Duport, Vice-Président du Comité d'orientation de la Concertation sur l'enseignement supérieure et la recherche en architecture
- La tutelle ministérielle des ENSA
- Les CA de l'ensemble des ENSA